

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DE CONSEIL  
DU 25 FÉVRIER 2002**

L'an deux mil deux, le vingt cinq février à vingt heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, Mme TERRIOT, MM. BAUJARD, BOLLET, GAUDÉ, GASNIER, GRELET, COLLET, Mmes BOURGEOIS, ROUSSELET, LETOUZEY, GIGON, MM. LÉON, DUCHAMP, Mmes BIGEARD, CORMILLOT, M. TISSERAND, Mmes DEMANGEON, JEAUGEY, BRUNEL, M. CONSTANT, Mme SAUCY, M. DESBOIS et Mme FERBER.

Excusé(e)s : Mme LEBEUF (procuration à Mme BIGEARD) et M. MARCEAU (procuration à M. DESBOIS).

Mme JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2002 est adopté après que M. DESBOIS ait obtenu la confirmation que le différentiel de recettes lié au transfert de compétences à la Communauté de communes était bien entendu au sens de différentiel net.

## **1 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire.**

Le Conseil donne acte à M. Le Maire du compte rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'égard d'une déclaration d'intention d'aliéner.

## **2 – Budgets primitifs 2001**

Préalablement à la présentation des budgets, M. le Maire rappelle les grands principes énoncés dans le débat d'orientation budgétaire, qui ont servi de fil conducteur dans la réalisation des budgets 2002.

La décision importante est qu'il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition pour les Issois, qui contribueront pour la première fois à la Communauté de communes.

Une baisse de 12 % des taux des impositions locales a été décidée, ce qui correspond exactement à la part qui sera prélevée par la Communauté de communes. Globalement, la pression fiscale (commune + communauté de communes) n'augmentera pas cette année.

Il indique encore qu'au moment de la préparation du budget, des incertitudes persistaient quant à l'attribution de certaines subventions, c'est pourquoi l'emprunt inscrit au budget est important ; il sera ensuite diminué dans la mesure du possible dans le cadre des décisions modificatives.

M. LÉON présente ensuite le projet de budget communal 2002 qui s'inscrit dans la continuité de la politique financière menée par la municipalité depuis 1996. Ledit budget s'équilibre comme il suit :

a) Budget principal :

Libellés	Montant (en euros)
Fonctionnement	3 288 250,75
Investissement	1 872 397,35

À M. DESBOIS qui souligne l'augmentation constante des dépenses de personnel depuis 2000 bien que globalement, le nombre d'agents n'ait pas vraiment augmenté, il est répondu que le remplacement des agents communaux actuellement en longue maladie a été prévu dès le budget primitif ; par ailleurs, M. LÉON indique qu'en contrepartie de ces dépenses, la commune perçoit des recettes car elle est assurée pour les risques liés au personnel.

M. THIBAUT ajoute que le recrutement d'un grand nombre de contractuels durant les années 2000 et 2001 pour faire face tant aux remplacements des agents qu'aux besoins liés à la récupération de nouveaux bâtiments, a faussé les prévisions budgétaires.

M. LÉON indique que la forte augmentation du poste personnel s'explique par cinq éléments principaux :

- l'effet du passage aux 35 h 00 ;
- la présence d'un emploi jeune de prévention urbaine et d'un emploi jeune à la bibliothèque durant toute l'année, alors qu'en 2001, ils n'avaient été présents que durant quelques mois ;
- la création du restaurant scolaire ;
- l'augmentation annuelle des agents communaux ;
- l'intégration dans le budget primitif des remplacements des agents absents.

À M. DESBOIS qui énumère les postes budgétaires ayant contribué à la diminution des dépenses de fonctionnement, M. LÉON rappelle que les prévisions budgétaires ont été réalisées dans un souci de retranscrire le plus fidèlement possible les besoins de la commune et en tenant compte des crédits consommés en 2001 ; par ailleurs, il précise que des contrôles de gestion seront mis en place afin d'assurer un meilleur suivi des dépenses de fonctionnement et de rationaliser celles-ci.

M. LÉON donne une liste des principales dépenses nouvelles qui marquent ce budget 2002 :

- l'achat de spectacles pour le système de cinéma VTHR ;
- les dépenses liées au fonctionnement du restaurant scolaire ;
- l'aide à la rénovation des façades ;
- l'augmentation de 12 % du virement à la section d'investissement.

L'augmentation générale du budget est de + 0,26 % sans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Suite à cette présentation, M. CONSTANT donne acte que les membres d'"*Entreprenons ensemble à Is-sur-Tille*" ont obtenu les réponses à leurs interrogations.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on constate une diminution du produit des quatre taxes directes de 316 698 € qui n'est pas liée uniquement à la mise en place de la fiscalité intercommunale ; en effet, on constate une forte diminution des bases de la taxe professionnelle liée à la suppression progressive de la part salariale de cette taxe, d'où une baisse non négligeable de la fiscalité pour les entreprises à forte main d'œuvre. Parallèlement, les allocations compensatrices de la taxe professionnelle augmentent.

Suite à la création de la Communauté de communes, M. DESBOIS souhaite qu'un tableau récapitulatif des transferts de dépenses et de recettes lui soit communiqué.

Les principales opérations d'investissement en 2002 sont les suivantes :

- construction du restaurant scolaire :	663 153,22 € ;
- travaux de voirie divers :	212 443,91 € ;
- bassin de Maupertuis :	230 127,86 €

Mme TERRIOT rappelle que si l'emprunt inscrit au budget est assez élevé (525949,11 €), il sera diminué dans la mesure du possible en cours d'année au moment des décisions modificatives.

En ce qui concerne les taux d'imposition, ces derniers sont diminués de 12 % soit :

- Taxe d'habitation :	7,26 %
- Foncier bâti :	15,62 %
- Foncier non bâti :	32,93 %
- Taxe professionnelle :	9,58 %

Finalement, le projet de budget primitif 2001 est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions (liste "*Entreprenons ensemble à Is-sur-Tille*").

À M. MAILLOT qui souhaite connaître les motifs de cette abstention de l'opposition, M. CONSTANT indique qu'à la première lecture du budget, certains points tels que l'augmentation des charges de personnel, la non-réalisation d'une partie de l'investissement en 2001 et l'augmentation de l'endettement communal, avaient laissé perplexe le groupe de l'opposition ; cependant, compte tenu des explications fournies, les

membres d'"*Entrepreneons ensemble à Is-sur-Tille*" ont décidé de s'abstenir sur ce budget, et non de voter contre comme ils avaient prévu de le faire initialement.

Pour sa part, M. DESBOIS souhaite rappeler son indignation d'avoir vu les élus de l'opposition écartés de la Communauté de communes ; il trouve pour le moins anormal que l'opposition n'ait obtenu aucune délégation, alors qu'elle avait toujours soutenu ce projet.

C'est une des raisons pour lesquelles il s'est abstenu ; il pense qu'il aurait d'ailleurs dû voter contre ce budget.

M. GASNIER regrette de voir les élus de l'opposition s'abstenir de voter le budget, alors qu'elle n'a pas de raisons de fonds de le faire.

Même si la question de la représentation à la Communauté de communes est totalement hors sujet par rapport au vote du budget, M. MAILLOT rappelle qu'entre 1997 et 1999, l'opposition a détenu la présidence du SIVOM, grâce aux délégations accordées par la liste "Agir ensemble", et qu'elle n'a en rien œuvré pour faire avancer la Communauté de communes, bien au contraire.

Tout en rappelant les propos de M. MARCEAU lors de la précédente réunion selon *lesquels les orientations présentées dans le débat d'orientation budgétaires ne peuvent appeler que des observations positives en raison de leur généralité* ; par ailleurs, il notait que *les observations faites par l'opposition durant l'année 2001 avaient été prises en compte pour la préparation du budget primitif 2002*, M. LÉON souligne que les orientations présentées dans le débat d'orientation budgétaire ont été totalement respectées.

b) Budgets annexes :

Mme TERRIOT présente les budgets annexes des services de l'eau, de l'assainissement et du lotissement Au dessus de la Côte qui s'équilibrent comme il suit :

– Eau

<b>Libellés</b>	<b>Montant (en euros)</b>
Exploitation	119 360,00
Investissement	209 446,00

– Assainissement

<b>Libellés</b>	<b>Montant (en euros)</b>
Exploitation	119 104,00
Investissement	317 806,00

– Lotissement "Au-dessus de la Côte"

<b>Libellés</b>	<b>Montant (en euros)</b>
Fonctionnement	88 877,77
Investissement	32 319,19

S'agissant des services de l'eau et de l'assainissement, il n'y aura ni recours à l'emprunt, ni augmentation du prix de l'eau pour l'année 2002 ; cependant, M. GRELET rappelle que les travaux inscrits ne pourront être réalisés que sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées auprès du Conseil Général de la Côte-d'Or et de l'Agence de l'Eau RMC.

Concernant le budget du lotissement Au-dessus-de-la-Côte, Mme TERRIOT souligne que ce type de budget est constitué essentiellement d'opérations d'ordre et donne le détail des dépenses réelles de fonctionnement.

À M. DESBOIS qui se demande si le prix des lots n'est pas prohibitif, M. MAILLOT rappelle qu'ils sont vendus au prix coûtant.

c) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

M. MAILLOT informe le Conseil de l'élection de M. Vincent LAVIER en qualité de président du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOM)

Le Conseil fixe, à l'unanimité, à 255 6771,79 € le montant global de la TEOM à mettre en recouvrement au titre de l'année 2002.

### **3 – Affaires diverses**

Le conseil, à l'unanimité,

- décide de créer deux emplois saisonniers pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 27 septembre 2002, en vue d'entretenir les espaces verts communaux durant la période estivale ;
- fixe à 23,37 € du kilomètre d'artère et à 15,58 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol les tarifs concernant les droits de passage de France Télécom sur le domaine public ;
- sollicite l'aide du Conseil Général de la Côte-d'Or dans le cadre du "Fonds de livre en dépôt longue durée".

### **3 – Informations des conseillers**

- Concernant les délais de convocation des commissions municipales, MM. MAILLOT et LÉON reconnaissent que le délai de convocation de la commission budgets et comptes n'a pas été respecté au regard de l'article 30 du Règlement Intérieur même si celui-ci stipule que le délai de convocation peut être inférieur à 5 jours à la demande de la majorité des membres de la commission. Cet envoi tardif s'explique particulièrement par la volonté de donner aux membres de la commission le plus grand nombre d'informations possibles.

A ce sujet, M. CORDIER, membre de la Commission Budgets et comptes, a tenu à remercier la municipalité pour avoir reçu les documents aussi complets avant la commission.

- M. THIBAUT confirme à Mme SAUCY que la Commission des affaires sociales ne s'est pas encore réunie depuis les élections municipales.

M. MAILLOT précise que compte tenu du nombre important d'organismes intervenant dans le domaine social sur le territoire communal (CCAS, Centre social, Espace Solidarité Famille associations caritatives et de réinsertion, Mission locale, etc.), cette commission ne se réunit qu'une seule fois par an pour faire un point sur la situation locale ; d'ailleurs, il souligne que cette réunion a pour objet de permettre à tous les acteurs qui agissent dans ce domaine de se connaître et d'harmoniser leurs différentes actions.

Pour sa part, M. THIBAUT regrette l'absence actuelle d'assistantes sociales du Conseil Général sur le territoire d'Is-sur-Tille.

- M. TISSERAND informe le Conseil que le personnel de l'Agence EDF d'IS-sur-TILLE souhaite que le conseil municipal prenne position sur le projet de réorganisation des services départementaux d'EDF qui doit être effectif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2002, et qui risque notamment d'entraîner un allongement des durées d'intervention d'une part, et une diminution du nombre des agents d'autre part.

- M. le maire rappelle les décès qui ont endeuillé la commune il y a peu. Il invite le Conseil à avoir une pensée pour le père de M. MARCEAU, la belle mère de M. DUCHAMP et le grand père d'Émeric THÉVENIN.

Par ailleurs, il informe le Conseil :

- du repas des anciens le 17 mars 2002, à la salle des Capucins ;
- de l'inauguration de la Communauté de communes le 16 mars 2002 ;
- de l'inauguration du système VTHR le 22 mars 2002 ;
- des naissances d'Elsa THIBAUT, d'Émilien LIGNEY et de Mathieu NOGUEIRA.

La séance est levée à 22 h 20.

Le président de séance,

Michel MAILLOT